



Comment ne plus payer les charges eau et edf???

Par **franlu**, le **04/05/2014 à 16:42**

Bonjour,
Je ne vie plus avec la mère de mes deux enfants avec laquelle je suis marier.
net je continu a payer les charges immobilières (loyer, EDF, eau, Impôts etc....), donc j'aimerais savoir si je peux résilier l'eau et EDF tout en restant dans mes droits???
Merci

Par **aliren27**, le **04/05/2014 à 16:57**

Bonjour,
qui est titulaire du bail ? Vous ? la mère de vos enfants ? ou les deux ?
Etes vous propriétaire?
Cordialement

Par **Marion3**, le **04/05/2014 à 17:00**

Bonjour,
Il faut contacter un avocat et saisir le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance.
Vous êtes marié.. Avez-vous l'autorisation du JAF pour vivre séparément de votre épouse et de vos enfants ?
Cdt